

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 avril 2019**

**Rapporteur :  
Madame Valérie POSTIC**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions municipales, organismes extérieurs - Modification de la représentation**

**M. Jean-Marc TANGUY ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions municipales ainsi que dans les organismes extérieurs où il représentait la ville de Quimper.**

\*\*\*

La démission de M. Jean-Marc TANGUY de son mandat de conseiller municipal est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019. Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, il a été remplacé au sein de l'assemblée délibérante de la commune de Quimper par M. Karim GHACHEM.

Par ailleurs, monsieur Jean-Marc TANGUY siégeait dans les commissions municipales et organismes extérieurs ci-après énumérés :

- membre de la commission des affaires culturelles, sportives, de l'enfance et des affaires scolaires ;
- membre (titulaire) de la commission de délégation de service public du crématorium ;
- représentant (titulaire) de la ville de Quimper au conseil d'administration de l'Espace associatif.

\*\*\*

Le conseil municipal :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission de délégation de service public du crématorium, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°14 DAG 14.3 du 25 avril 2014, monsieur Guillaume MENGUY, jusqu'ici membre

suppléant, devient membre titulaire en remplacement de monsieur Jean-Marc TANGUY et que cette commission ne comportera plus que quatre membres suppléants. Sa composition sera désormais celle-ci :

*Présidente :Isabelle LE BAL*

*Titulaires :*

*1 – Fabienne COÏC*

*2 – Caroline AMIOT*

*3 – Marie-Noëlle LE GALL*

*4 – Marc CHAUVIN*

*5 – Guillaume MENGUY*

*Suppléants :*

*1 – Danielle GARREC*

*2 – Valérie LECERF-LIVET*

*3 – Corine NICOLAS*

*4 – Laurence VIGNON*

2 – par ailleurs, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire : monsieur Karim GHACHEM remplacera monsieur Jean-Marc TANGUY :

- au sein de la commission des affaires culturelles, sportives, de l'enfance et des affaires scolaires ;
- au conseil d'administration de l'Espace associatif en tant que membre titulaire.